



POLE SPORTIF

Bernard BROUSSET

Tél : 06.27.50.07.44

COMMISSION SENIORS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

PV N° 27 DU SAMEDI 08/03/2025

Réunion du 3 mars 2025

Président : BOUGUERRA Momo - 06 79 86 22 79

Membre : CHEUCLE Christian - 06 23 01 02 81

NOTE AUX CLUBS

Les clubs doivent impérativement correspondre avec la Commission Seniors à l'adresse suivante : seniors-loire@loire.fff.fr

NOTE AUX CLUBS COUPE VALEYRE/LEGER

Les 8^{ème} de finale de la coupe Valeyre/Léger prévus le week-end des 29 et 30 mars, sont annulés et reportés au lundi 21 avril.

De ce fait, les ¼ de finale sont reportés au jeudi 1^{er} mai.

Tous les clubs qualifiés sont priés d'en prendre bonne note.

COURRIERS RECUS

Roannais Foot 42 : changement de terrain en D2 Poule B pour le 9 mars ; accord de changement d'horaire en D2 Poule B du 1^{er} mars ; changement d'horaire en D1 pour le 16 mars.

St Etienne Sud : rapport relatant les faits de match en D5 Poule E du 16 février.

Abh : changement d'horaire en D2 Poule B du 1^{er} mars.

Se. St Victor sur Loire : demande de jouer sur terrain neutre, avec arbitre et délégué, en D4 Poule E, le 23 mars.

St Chamond : changement de terrain en D3 Poule D pour le 8 mars.

Veauche : demande d'avancer l'horaire en D3 Poule C du 8 mars : en attente de l'accord du club adverse.

RAPPEL AUX CLUBS

- Plusieurs clubs sont équipés de complexe sportif avec des terrains en herbe et synthétique : il est demandé à toutes les équipes se déplaçant sur ces complexes de se munir de chaussures adéquates pour la pratique du football sur les deux surfaces de jeu concernées (herbe et synthétique).

RAPPEL AUX CLUBS ENGAGEMENTS COUPES

Pour les clubs évoluant en championnat Seniors de Ligue, la première équipe départementale sera désignée comme jouant la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club possédant deux équipes départementales, l'équipe première doit s'engager en Coupe de la Loire et l'équipe 2 sera désignée pour jouer la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club ne possédant qu'une seule équipe départementale, il pourra s'engager en Coupe de la Loire et en Coupe Valeyre/Léger, mais devra choisir, à partir des 32^{ème} de finale, l'une ou l'autre des deux coupes départementales (Loire ou Valeyre/Léger).